

INFO VACCINATION COVID 19



Chaque habitant de la Haute-Garonne aura accès à un centre de vaccination à 30 minutes au plus de son domicile. Trente-et-un centres de vaccination (annexe 2 en PJ) ouvriront progressivement à compter du 18 janvier pour :

La vaccination est désormais ouverte à l'ensemble des personnes appartenant aux catégories suivantes, de préférence après consultation de votre médecin traitant qui vous délivrera un certificat d'éligibilité (y compris pour les plus de 75 ans) et pourra aussi prendre votre RDV :

- *Les personnes âgées de plus de 75 ans (à partir de lundi 18 janvier).*
- *Les résidents volontaires en EHPAD et USLD, qui sont vaccinés directement dans les établissements.*
- *Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suite et de réadaptation.*
- *Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants.*
- *Les personnes en situation de handicap, vulnérables, hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés.*
- *Les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables), les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentent une ou plusieurs des comorbidités suivantes :*
 - o *L'obésité (IMC>30),*
 - o *La BPCO et l'insuffisance respiratoire,*
 - o *L'hypertension artérielle compliquée,*

- o *L'insuffisance cardiaque,*
- o *Le diabète (de type 1 et de type 2)*
- o *L'insuffisance rénale chronique,*
- o *Les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans*
- o *Le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques : vaccination à faire au CHU*

Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement.

Les patients particulièrement vulnérables à la Covid concernés sont les suivants :

- o *atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés*
- o *atteints de poly-pathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes*
- o *atteints de trisomie 21.*

Les patients suivants sont prioritaires et seront vaccinés au CHU uniquement :

- o *atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie*
- o *transplantés d'organes solides*
- o *transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques*
- o *atteints de certaines maladies rares (voir liste sur le site du ministère de la santé)*

Cette population s'ajoute à celle qui a déjà commencé à être vaccinée depuis le 5 janvier en Haute-Garonne, à savoir les professionnels de santé et les personnes de plus de 75 ans résidant en établissement de type EHPAD ou USLD (Unité de Soins de Longue Durée), mais aussi les sapeurs-pompiers de plus de plus de 50 ans notamment.

Pour cette nouvelle étape dans la stratégie nationale de vaccination, la prise de rendez-vous sera indispensable. *Elle sera possible dès jeudi 14 janvier après-midi.* En Haute-Garonne, elle pourra s'effectuer en ligne, via le site www.sante.fr ou par téléphone 08.09.54.19.19 pour des rendez-vous à compter du lundi 18 janvier 2021.

Le site internet permettra d'avoir une vision sur les centres de vaccination ouverts avec les informations relatives aux horaires d'ouverture, à l'accessibilité, au numéro de téléphone et au service de prise de rendez-vous en ligne.

Deux rendez-vous seront tout de suite proposés à chacun, correspondant aux 2 injections.

Pour plus d'information :

[Télécharger le fichier «Dossier de presse - Shéma de la vaccination en Haute-Garonne.pdf» \(1.8 Mo\)](#)

[Télécharger le fichier «Liste des centres de vaccination-1.pdf» \(98.8 Ko\)](#)

La Mairie de Villemur a créé un numéro spécial afin d'aider les personnes n'ayant pas d'accès numérique à s'inscrire, il est joignable du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h : 06 23 73 33 20 (ouvert à l'ensemble de la communauté de communes)

Les transports jusqu'aux centres de vaccination

Afin de faciliter l'accès aux centres de vaccination, la Région Occitanie met en place un dispositif de transport à la demande pour les personnes de plus de 75 ans valides.

Elles pourront ainsi bénéficier gratuitement d'un transport entre leur domicile et le centre de vaccination dans lequel elles ont déjà pris rendez-vous.

Le service de transport sera opérationnel à compter du jeudi 21 janvier : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h à 15h, et les mercredis de 14h à 16h

*Pour réserver : Numéro vert à partir du 19 janvier : **0 805 460 306***

Ce service concerne tout le territoire de la Haute-Garonne à l'exception des communes appartenant aux intercommunalités suivantes : Toulouse Métropole, SICOVAL, Communauté d'agglomération du Muretain et Syndicat intercommunal des transports publics de la région toulousaine (SITPRT).